

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
 dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
 Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
 S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 19 février 1908, sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

M. Ivan Danielsson, Attaché au Ministère Royal des Affaires Étrangères de Suède;

M. Alfredo Mendes de Magalhaes Ramalho, Capitaine d'Etat-Major Portugais;

M. A.-F. d'Almeida Carvalho, Attaché au Ministère des Affaires Étrangères du Portugal.

Par Ordonnance Souveraine en date du 20 février 1908, M. Alexandre-Arsène Roze, Chef de Gare à Monte Carlo, est autorisé à porter les palmes d'Officier de l'Instruction Publique qui lui ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Héréditaire est arrivé, jeudi matin, dans la Principauté par le train de 11 h. 6. La gare et les maisons de Monaco et de la Condamine avaient été brillamment pavées en l'honneur de cet événement.

Dès l'entrée du train sur le territoire monégasque, les salves réglementaires ont été tirées par la batterie de la place du Palais.

A Sa descente de wagon, Son Altesse Sérénissime a été saluée par le Comte de Lamotte d'Allogny, chef de la Maison du Prince; Son Exc. M. Roger, Gouverneur Général de la Principauté; M. Roussel, Secrétaire Général du Gouvernement; le Colonel de Castro; S. G. M^{sr} du Cural, Evêque de Monaco; M. de Loth, Maire de Monaco; le Colonel Lemoël; le Commandant Gastaldi; M^e Tollu.

Les chefs de service et quelques notabilités avaient également été admis sur le quai de la gare.

Dans la cour extérieure, où un piquet de carabiniers rendait les honneurs, un groupe de Monégasques a chaleureusement acclamé le Prince. M. Barral a remis, en leur nom, à Son Altesse Sérénissime une gerbe de fleurs blanches et rouges et M. Lefranc a prononcé l'allocution suivante :

« MONSEIGNEUR,

« Au nom de tous les sujets monégasques, j'ai l'honneur de souhaiter à Votre Altesse Sérénissime la bienvenue dans notre chère Principauté.

« Nous vous prions d'être notre interprète auprès de S. A. S. notre Auguste Souverain pour Lui exprimer les vœux ardents que nous formons pour le prompt rétablissement de Sa précieuse santé.

« Daignez, Monseigneur, agréer ces fleurs aux couleurs nationales, emblèmes du Dévouement et de la Fidélité des sujets monégasques pour Leurs Princes Bien Aimés. »

S. A. S. le Prince Héréditaire a répondu qu'il était très touché de cette manifestation de sympathie. Il a daigné assurer la délégation qu'il transmettrait volontiers à S. A. S. le Prince Souverain les respectueux souhaits de la population monégasque.

Le Prince a pris place dans Sa voiture, ayant à côté de Lui le Comte de Lamotte d'Allogny et, en face, le Commandant Gastaldi.

Dans une seconde voiture suivait S. Exc. le Gouverneur Général, accompagné de M. Roussel, Secrétaire Général, du Colonel de Castro et de M. le Maire de Monaco.

Le cortège a gagné le Palais par l'avenue de la Porte-Neuve et les allées Saint-Martin. Son Altesse Sérénissime a été respectueusement saluée par la foule considérable qui se pressait sur tout le parcours.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans ses audiences des 18 et 20 février 1908, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

F. P.-L., né à Murazzone (Italie), le 19 novembre 1890, charbonnier, demeurant à Beausoleil, quinze jours de prison, pour mendicité en réunion;

C. C., né à Carrù (Italie), le 29 octobre 1886, charbonnier, demeurant à Beausoleil, un mois de prison, pour mendicité en réunion;

B. P.-J., né à Roburent (Italie), le 12 avril 1884, domestique, demeurant à La Turbie, quartier de Saint-Antoine, huit mois de prison et 50 francs d'amende, pour outrage public à la pudeur;

D. A., né à Pampelune (Espagne), le 11 mars 1874, tanneur, sans domicile fixe, six jours de prison, pour mendicité;

G. M., né à Tende (Italie), le 1^{er} avril 1877, laitier, demeurant à Cabbé-Roquebrune (Alpes-Maritimes), 30 francs d'amende, pour mise en vente de lait falsifié;

B. P., né à La Turbie (Alpes-Maritimes), le 28 février 1853, laitier, demeurant à la Trinité-Victor (même département), 25 francs d'amende, pour mise en vente de lait falsifié;

M. J.-A., né à Mazan (Ardèche), le 18 juillet 1845, employé de commerce, demeurant à Nice, un mois et un jour de prison, et 16 fr. d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles :

K. C., né à Berlin (Allemagne), le 17 février 1871, docteur en médecine, demeurant à Monaco, 100 francs d'amende pour excès de vitesse, et 100 francs d'amende pour refus de s'arrêter.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

A l'occasion des fêtes du Carnaval, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à

partir du 27 février 1908, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 4 mars, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue la conserveront.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Thérèse, drame musical en deux actes, poème de M. Jules CLARETIE, musique de M. MASSENET. — *Distribution* : Thérèse, M^{lle} LUCY ARBELL; Armand de Clerval, M. ROUSSELIÈRE; André Thorel, M. BOUVET; Morel, M. CHALMIN; Premier officier, M. FABERT; Deuxième officier, M. ANANIAN; Représentant du peuple, M. DOUAILLIER.

Espada, ballet en un acte de M. René MAUGARS, musique de M. MASSENET : Manoëla, M^{lle} TROUHANOWA; Dolorès, M^{lle} VALENCIA; Paquita, M^{lle} CARBÈRE; Anita, M^{lle} BERTRAND; Elvira, M^{lle} MAGLIANI; Morenita, M^{lle} LUPARIA; Consuela, M^{lle} HANAUER; Lolita, M^{lle} FERRANDO; Juanita, M^{lle} CHARBONNEL; Florida, M^{lle} GIUSSANI; Alvear (toréador), M. FABERT; Fernandez, M. ABAGON; Bonito, M. CHALMIN; Ruiz, M. ANANIAN.

Chef d'orchestre : M. Léon JEHIN.

Maitre de ballet : M. G. SARACCO.

La création de *Thérèse*, au théâtre de Monte Carlo, fut l'un des principaux événements artistiques et le succès culminant de la précédente saison. Après avoir continué victorieusement sa carrière par des représentations accueillies avec le même enthousiasme partout ailleurs, le dernier opéra de Massenet nous revient dans toute son apothéose de gloire; et — cela va sans dire — le succès, de nouveau, en est confirmé éclatant et solennel.

Le poème, poétiquement écrit par M. Jules Claretie d'après un épisode de la révolution de 1792, est d'intérêt puissant, grâce à la vie des personnages et aux situations intenses du drame, dont nous avons déjà donné l'analyse. Rappelons-en les péripéties.

Nous sommes à Clagny, près de Versailles. C'est à la veille de la Terreur. Le girondin André Thorel a racheté, dans l'intention de le restituer à son maître, le marquis Armand de Clerval, le vieux château seigneurial, où il venait souvent visiter son noble ami, aujourd'hui émigré. Thorel a épousé Thérèse qu'il aime profondément. Thérèse admire la beauté d'âme de son mari; elle lui est dévouée et s'émeut des dangers qui le menacent. Mais voici que le marquis de Clerval revient: il va se battre en Vendée. Il retrouve Thérèse qu'il a aimée, qu'il aime encore, et dont il est secrètement adoré; car, en dépit de sa vertu et de son dévouement conjugal, si la vie de Thérèse est vouée à

celle d'André Thorel, le fond de son cœur reste attaché au souvenir de son ami d'enfance, Armand de Clerval. Celui-ci est traqué par les Jacobins. Il est caché sous la protection d'André Thorel qui veut le sauver. — L'action se précipite, comme d'ailleurs se précipitaient les événements de cette époque tragique. — Le girondin Thorel est suspect. On l'arrête. Mais il a le temps d'obtenir un sauf-conduit pour le marquis de Clerval. — Armand, seul avec Thérèse, pendant que Thorel part en bravant l'orage, déclare qu'il ne se sauvera que si elle le suit. Affolée, car c'est la mort pour Armand, s'il tarde à s'enfuir, déchirée par la lutte atroce de son devoir et de sa passion, Thérèse finit par promettre de le rejoindre dès qu'elle saura que son mari est hors de danger. — Armand part sur cette promesse : il est sauvé ! — A ce moment, on entend la foule qui hurle : la charrette passe : André est au nombre des condamnés. Thérèse, fidèle à son mari qui va mourir, se rue à la fenêtre et crie : « A bas la guillotine ! Vive le Roi ! » Une horde de révolutionnaires et de tricoteuses envahit le château et se jette sur Thérèse qui est entraînée à la mort.

Cette donnée, substantiellement dramatique, est illustrée d'une partition délicieuse, et il nous est facile d'égrener quelques-unes parmi les plus jolies perles dont elle est parsemée. C'est d'abord la magistrale ouverture qui nous laisse sous le charme d'un chœur de coulisse d'impressionnant effet. Cette impression d'art va en augmentant avec le développement de l'action : ici c'est la grande scène si pathétique entre Thorel et Thérèse, où l'on admire ce beau motif de harpe se combinant avec un délicat dessin de flûte ; là c'est l'exquis et mélodique intermède de la chute des feuilles ; plus loin, la scène émouvante où Thérèse et Armand évoquent le passé sur un adorable menuet d'amour joué par le clavecin. Le second acte, après la très expressive mélodie *Jour de juin, jour d'été*, atteint à un haut degré d'émotion tragique avec toute la scène entre Thérèse et André Thorel, mêlée de battements de tambour et de cris de foule, avant cette page magistrale exprimant une douleur déchirante pendant les adieux de Clerval et de Thérèse.

Nous n'avons pas à revenir en plus amples détails sur la beauté merveilleuse de cette musique où l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, s'écartant des formules anciennes autant que des conventions nouvelles, serre de près toute l'action par des moyens avant tout savants et sincères. Et c'est encore une œuvre solide qui, toute musicale, reste puissamment dramatique.

Pour ce qui est de l'interprétation, nous n'avons qu'à joindre notre admiration à celle d'une salle unanimement enthousiaste.

M^{lle} Arbell interprétait le rôle de Thérèse dont elle a été la créatrice préférée. Elle vient d'y obtenir un nouveau succès triomphal : tour à tour, tendre, passionnée, douloureuse, elle joue et chante avec un sentiment élevé et essentiellement artistique.

La voix magnifique de M. Bouvet, sa diction parfaite, son jeu de grand tragédien lyrique ont fait merveille dans le rôle d'André Thorel.

M. Rousselière a apporté au rôle d'Armand de Clerval toute l'ardeur juvénile voulue et tout le charme de son organe délicieux.

A côté de ces principaux personnages, MM. Chalmin, Douaillier, Fabert et Ananian méritent les plus grands éloges. Ces excellents artistes ont composé un ensemble des plus heureux.

Les chœurs, stylés par M. Vialet, et l'orchestre, dirigé par M. Léon Jehin, ont superbement contribué au succès.

La mise en scène fut digne de l'œuvre et de ses interprètes, avec les décors fidèles autant que merveilleux de M. Visconti.

Rien n'eût pu mieux couronner l'immense succès de la reprise de *Thérèse* que la création d'un nouvel ouvrage du même auteur tant aimé ici. Ce fut une soirée d'art qui restera gravée dans les annales du théâtre de Monte Carlo et dans les mémoires de tous ceux qui, comme nous, eurent le plaisir d'y assister.

Espada est un ballet ravissant par son action chorégraphique, dont l'idée, fort ingénieuse, tranche sur la banalité habituelle de ce genre de spectacles, et par sa musique brillante, spirituelle, d'une admirable couleur locale, délicieusement rythmée et richement orchestrée. Nous avons nommé le compositeur : cela suffit pour justifier l'enthousiasme.

M. Massenet, dont le génie est apprécié dans le monde entier, nous offre avec *Espada* de nouvelles pages musicales pouvant rendre, dans une gaieté charmante, l'aspect d'une *corrida* mimée, très caractéristique.

La scène se passe, naturellement, en Espagne. Le rideau s'écarte devant une cour de la *Plaza de los Toros*, où une jolie danseuse, Anitra, se fait applaudir par un public en délire. Parmi les toréadors attablés sous les fenêtres de la maison se trouve Fernandez qui est amoureux d'Anitra. Celle-ci est éprise elle-même du toréador Alvéar, qui, après avoir raconté à son ami Bonito les dangers auxquels il est échappé dans la dernière course, dit avoir rencontré le soir même une femme qu'il ne peut oublier. — « Cette femme, c'est moi », crie Anitra en s'avançant vers lui. Alvéar est complètement captivé, lorsqu'elle danse avec ses amies *l'Espada*, en mimant la lutte du *toro*. Anitra tire ensuite la bonne fortune. C'est l'annonce d'une mort violente pour son prétendant, qui, ne se souciant pas de la prédiction, échange un long baiser avec l'enchanteresse. Le public l'acclame dans l'exécution du pas de la *Mercédès*. La jalousie de Fernandez éclate. Au dehors, l'ouverture de la *corrida* est annoncée. Alvéar suit ses compagnons, malgré les prières d'Anitra, qui, cédant aux insistances de la foule, danse encore. Mais les toréadors reviennent attristés. Pressentant un malheur, elle veut fuir. On la retient ; et c'est dans une fougue tragique qu'elle vient s'abattre devant le corps de son amant.

Ce délicieux ballet, monté luxueusement, avec un *scenario* Visconti de toute beauté, fut interprété en toute perfection.

Une danseuse de la grande école, M^{lle} Trouhanowa, dont naguère le charme et la valeur artistique se révélèrent ici avec éclat, a été acclamée, et son succès habituel s'est accentué dans le rôle d'Anitra. Autour d'elle, M^{lle} Valencia, M. Aragon et M^{lles} Carrère, Bertrand, Magliani, Luparia, Hanauer, Ferrando, Charbonnel et Giussani ont mérité les plus vifs applaudissements.

Honneur soit rendu à l'excellent maître de ballet, M. Saracco, qui styla de façon impeccable cette élite de jeunes ballerines.

Fernand PLATY.

THÉÂTRE

Le programme du Palais des Beaux-Arts se renouvelle sans cesse, faisant succéder la comédie à l'opérette, la pantomime à la comédie, les étoiles de café-concert aux artistes des grands théâtres et aux pensionnaires du Français.

Lundi, M^{lles} du Minil et Maille, de la Comédie-Française, ont joué avec M. Sabatier un charmant petit acte de M. Henry Ferrare, *le Cierge*. A la même représentation, M. Le Gallo s'est fait applaudir comme auteur et comme acteur dans une amusante fantaisie, *Au Temps des Croisées*, qu'il a tirée de la nouvelle de Guy de Maupassant

et qu'il a interprétée avec sa verve habituelle en compagnie de M^{lles} Templey et Charley.

Mardi et mercredi, M^{lle} Colette Willy et M. Georges Wague ont joué, dans un mouvement passionné, l'émouvant mimodrame *la Chair*. *Au Temps des Croisées* complétait ce spectacle.

Enfin, vendredi et samedi, la jolie Fornarina faisait applaudir sa grâce semillante ; Dranem provoquait le fou rire ; *Rêve d'Opium*, une ingénieuse et poétique pantomime en un acte, triomphait avec l'exquise Regina Badet, l'harmonieuse et intelligente artiste dont la danse semble animer les bas-reliefs antiques, ainsi qu'avec Paul Franck, le mime élégant, et la gracieuse miss Starell.

CONCERTS

La Symphonie en Sol majeur de Haydn, inscrite en tête du programme du dernier concert a été interprétée avec la distinction, la légèreté et la grâce caressante qu'exigent l'inspiration aisée et la fine bonhomie du vieux maître.

Excellente interprétation aussi du *Nocturne* de Dvorak confié aux instruments à cordes. L'œuvre n'est pas d'une inspiration bien puissante ni d'une invention très curieuse, mais elle dénote un art subtil et vaut d'être entendue.

La suite d'orchestre de M. Léon Moreau est tirée de la musique de scène écrite par le compositeur pour le *Dyonisos* de M. Joachim Gasquet. Elle se compose de trois parties : *Réverie*, *Duo des Joueurs de flûtes* et *Air de ballet*. La seconde partie a été la plus appréciée ; elle est d'une réelle beauté de dessin et d'une grâce enchanteresse. Le début de la troisième partie contient un très joli dialogue entre la flûte et le hautbois. La fin paraît un peu bruyante pour une salle de concert.

Enfin l'orchestre a donné de l'ouverture du *Tannhäuser* une interprétation hors ligne.

M^{me} Long est une admirable virtuose. Elle s'est jouée avec une étonnante aisance au milieu des difficultés dont le *Concerto en Mi bémol* de Listz est hérissé. Elle a délicieusement rendu la délicatesse ingénieuse de la *Ballade* de G. Fauré. De longues acclamations ont salué son beau talent.

M^{me} Jeanne Raynay a dit avec un grand charme et un sincère sentiment artistique le grand air de *Freyschutz* et surtout l'air du *Roi Pasteur* de Mozart où sa voix se marie de façon exquise au chant du violon.

Jeudi 27 Février 1908, à 2 heures et demie

15^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. LÉON JEHIN

avec le concours de M^{lle} ADELE AUS DER OHE

pianiste de S. M. l'Empereur d'Allemagne

de M^{lle} JENNY PASSAMA, de l'Opéra

et de M^{lle} ALYS LORRAINE, cantatrice

<i>La Belle Mélusine</i> , ouverture.....	Mendelssohn.
A. <i>Sonate d'amour</i>	Thomé.
B. <i>Wohin</i>	Schubert.
M ^{lle} Alys LORRAINE.	
<i>Concerto en Mi bémol</i>	Beethoven.
(Pour piano et orchestre).	
M ^{lle} Adèle AUS DER OHE.	
Chansons de <i>Miarka</i>	Alex. Georges.
M ^{lle} Jenny PASSAMA.	
<i>Manfred</i> , fragments symphoniques....	Schumann.
Cor anglais : M. DOREL.	
A. <i>Impromptu en Fa mineur</i>	Schubert.
B. <i>Eine Sage</i> (Une Légende).....	A. Aus der Ohe.
C. <i>Etude de Concert</i>	Id.
M ^{lle} Adèle AUS DER OHE.	
A. Air de Chérubin des <i>Noces de Figaro</i> .	Mozart.
B. <i>Chanson de Fortunio</i>	A. Messenger.
M ^{lle} Jenny PASSAMA.	
<i>Tristan et Isolde</i> (Prélude et Mort d'Isolde)...	Wagner.

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Mardi dernier, 18 février, 121 tireurs ont pris part au *Prix de Monte Carlo*, handicap. M. Riva (italien), 25 m. 1/2, tuant 16 sur 16, premier, ga-

gne la médaille d'or et 8.105 francs ; M. Pellerin (français), 23 m., tuant 15 sur 16, deuxième, gagne 3.520 francs ; M. Galletti fils (italien), 25 mètres 1/2, tuant 10 sur 11, troisième, gagne 2.348 francs ; MM. Lawton (français), 27 m. 1/2, et Moeremans (belge), 28 m. 1/2, tuant 9 sur 10, quatrièmes, partagent 1.760 francs.

Le *Prix des Œillets* (27 m.), a réuni, mercredi, 91 tireurs. M. Queirolo, tuant 17 sur 17, premier ; M. Moeremans, tuant 16 sur 17, deuxième ; comte Trauttmansdorff, tuant 15 sur 16, troisième.

La poule au doublé a été gagnée par MM. Moeremans, Thellusson.

Judi, 87 tireurs ont pris part au *Prix de Beau-lieu*, handicap. MM. Drury (26 m. 1/4) et comte Schmising (25 m. 1/2), tuant 12 sur 12, partagent les deux premières places ; marquis de Longueil (26 m. 1/4), tuant 11 sur 12, troisième ; comte Traun (25 m. 1/2), tuant 9 sur 10, quatrième.

Vendredi, le *Prix de Roquebrune*, handicap, a réuni 71 tireurs. MM. marquis Ridolfi (24 m.) et Guimet (28 m.), tuant 14 sur 14, partagent les deux premières places ; M. Hercy (26 m. 1/4), tuant 13 sur 14, troisième.

Hier, lundi, 66 tireurs ont pris part au *Prix de la Condamine*, handicap. MM. Poizat (24 m. 3/4), baron A. de Tavernost (24 m. 3/4) et colonel Knox-Gore (24 m. 3/4), tuant 8 sur 8, partagent les trois premières places.

La poule a été gagnée par MM. Demonts, Journu, sir Egerton.

Mercredi 26 février : *Prix O'Brien* (hand.). — 3,000 fr., ajoutés à une entrée de 80 francs. 1 pigeon.

Vendredi 28 février : *Prix des Mandarines* (distance fixe). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon à 27 mètres.

Samedi 29 février : *Prix de Garavan* (handicap. — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Lundi 2 mars : *Prix des Jasmins* (hand.). — 1,000 fr., ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

Les fêtes du Carnaval se déroulent avec une splendeur et un entrain croissants d'année en année. Jeudi et dimanche, une foule immense a joyeusement salué les chars du somptueux corso et admiré, le soir, les illuminations féeriques qui tendaient sur toute l'avenue de la Gare un véritable plafond de lumière.

De Beausoleil.

Comme chaque dimanche, un spectacle entièrement nouveau était offert aux habitués du *Palais du Soleil*. Il serait trop long d'énumérer toutes les attractions, jongleurs, chanteurs, acrobates de tapis, qui se sont succédé pendant trois heures. Mais il faut faire une place à part aux tableaux vivants de M^{me} Henriette de Serris, d'un caractère vraiment artistique, et surtout aux scènes pittoresques ou sacrées, reconstituées par Miss Ruth Saint-Denis et sa troupe hindoue. Autant par la scrupuleuse exactitude du décor et de la mise en scène que par le rare talent de la principale interprète, ces scènes constituent un spectacle profondément émouvant.

APERÇUS

DE LA

VIE COMMERCIALE CHINOISE

par M. E. IZARD

(Suite).

3^o INDUSTRIES DIVERSES.

A) *Métiers pour fabriquer les rubans de soie.* — Les Chinois sont, on le sait, de grands consommateurs de rubans de soie. Ces rubans sont généralement de provenance française (Saint-Etienne) ou japonaise, alors que la soie provient en partie du Se-Tchouan.

Or, on peut compter qu'un ballot de soie d'un picul

(60 kilogrammes) paie, de Tchong-King à Shanghai, 28 taëls de frais de toutes sortes.

Ainsi un picul de soie ordinaire coûte sur place et même à Tchong-King 205 à 210 taëls. Il revient à Shanghai à 235 taëls.

Il faudrait apporter à Tchong-King un métier modèle à tisser, et le faire fonctionner à titre de démonstration devant les Célestes ; on leur donnerait ainsi une *leçon de choses*, qui attirerait sûrement l'attention des marchands et des producteurs de soie.

On pourrait aussi tenter l'installation de petites filatures de 10 à 12 bassines à feu, disséminées dans les centres de production et augmenter ensuite progressivement.

B) *Couvertures de laine et de coton.* — Le Chinois est un grand voyageur, il se déplace avec une extrême facilité. S'il ne s'encombre pas de bagages, il a toujours avec lui son inséparable couverture et... son parapluie.

Ce que nous venons de dire des rubans pourrait s'appliquer aux couvertures et aux parapluies. Il y aurait tout intérêt à les fabriquer en Chine même : c'est par milliers que les Anglais en importent.

C) *Huilerie et savonnerie.* — Grand consommateur d'huile, le Chinois l'emploie à tous les usages : éclairage, cuisine, remède. C'est de l'huile et toujours de l'huile !

Pour fabriquer son huile il emploie les fèves jaunes, noires et rouges, la pistache, le ricin, le sésame, le chanvre, le lin, la cannelle et diverses plantes.

Les moyens de fabrication sont restés on ne peut plus primitifs ; le travail s'attarde sans fin ; on calcule qu'il se perd au moins 20 % du rendement utile et les produits sont de qualité inférieure.

Il est impossible d'évaluer la quantité d'huile produite par les huileries locales, répandues dans tout l'Empire, mais on peut sans crainte qualifier d'énorme leur production.

Il se fait intéressant d'étudier sérieusement l'installation d'huileries avec outillage moderne et la savonnerie aurait aussi de grandes chances de prospérer à côté de ces huileries nouvelles (1).

D) *Teinturerie et usine à dégraisser.* — Contrairement à son voisin le Japonais, le Chinois commun ne brille pas par un excès de propreté. En outre, l'usage des huiles de toutes espèces employées à l'excès, tant pour la toilette que pour l'alimentation, fait que le Céleste a ses habits le plus souvent très gras. On sait, d'autre part, que la soie entre pour une grande part dans la composition du costume du Chinois aisé, costume qui est généralement d'un grand luxe et d'un grand prix.

On sait, d'autre part, que la soie entre pour une grande part dans la composition du costume du Chinois aisé, costume qui est généralement d'un grand luxe et d'un grand prix.

Or, faute de pouvoir procéder à un nettoyage sérieux, le Céleste se contente, ou bien d'un dégraissage sommaire fait avec la pulpe d'un haricot d'espèce particulière, ou il abandonne simplement son habit à plus pauvre que lui.

Une usine, qui apporterait des procédés pratiques pour la conservation et l'entretien du costume, serait sûre d'avoir immédiatement une clientèle immense et de réaliser de très grands bénéfices.

Le Chinois est trop avisé pour ne pas calculer qu'il sera toujours préférable de faire dégraisser son habit de soie que de songer à en acheter un neuf !

E) *Bougies et allumettes.* — Quelques usines sont déjà installées (japonaises la plupart). Leurs produits sont très inférieurs, et le Chinois préférerait la marchandise de fabrication européenne, si le prix n'en était pas aussi élevé.

La consommation des bougies est colossale, car elle repose, en partie, sur le culte des ancêtres si vivace dans toute la Chine et qui ne saurait être enrayé par aucune innovation.

F) *Vermicellerie chinoise.* — Nos pâtes alimentaires ne sont pas très prisées de l'indigène ; par contre, il se fait une consommation énorme de vermicelle chinois, à base de farine de haricots ; il est presque exclusivement fabriqué à Hong-Kong, qui en exporte même en Indo-Chine.

C'est une industrie facile et dont le rendement serait décuplé avec les procédés modernes de fabrication.

(1) M. L. Muysbout. — Congrès de Mons, 1905.

G) *Verres à vitre.* — Les maisons chinoises n'ont en général que des vitres en papier. Mais le Chinois est loin d'être réfractaire aux verres. C'est le luxe des riches. Les mandarins et toutes les classes aisées renoncent peu à peu au papier comme vitre, et l'emploi du verre tend à se généraliser.

Une usine qui pourrait fabriquer à bon marché trouverait dans tout l'Empire des débouchés considérables.

H) *Fabrique de sacs de jute.* — On en consomme d'énormes ballots pour le transport du riz. Débouché considérable vers le Tonkin.

K) *Semelles pour souliers chinois.* — Il n'existe pas d'usines spéciales ; cet article est confectionné dans les familles par les femmes.

On pourrait avec des machines arriver à en produire d'énormes quantités et, en les vendant un prix très réduit, trouver facilement preneur.

L) *Brasserie.* — Cette industrie s'est créée de toutes pièces au Japon, avec les leçons des brasseurs allemands.

Son succès a été tel qu'actuellement l'importation de la bière allemande (importation sérieuse jadis) a pour ainsi dire complètement cessé ; et le Japon livre déjà des quantités considérables de sa propre bière en Chine.

L'industrie de la bière a devant elle un superbe avenir en Extrême-Orient.

M) *Bicyclettes.* — Les bicyclettes importées à Shanghai viennent surtout de l'Amérique du Nord. Le besoin de bicyclettes est limité à la côte à cause du mauvais état des routes intérieures, et ce ne sont que les marques très bon marché qui se vendent.

Le Chinois des ports commence à prendre goût à la bicyclette, car presque toutes les villes de la côte sont bâties en plaine. Shanghai a des rues macadamisées très praticables, et les domestiques (boys) des Européens ont le vif désir d'acquérir une machine ; de là, une forte demande depuis quelques années.

Il faut que les machines destinées à la Chine soient très résistantes et bon marché, si les fabricants veulent voir la population chinoise conserver et développer son goût à peine naissant pour ce genre de locomotion.

Le mieux serait de fabriquer sur place (1).

N) *Pompes aspirantes et foulantes ; élévateurs d'eau.* — On sait la place prépondérante que tient l'agriculture dans les occupations du Céleste ; on peut dire que sur 400.000.000 d'habitants, il y a en Chine : 1/5 de lettrés (mandarins de tout grade et de toute nuance) ; 2/5 de commerçants ; 2/5 d'agriculteurs.

Les habitants du Se-Tchouen sont, en particulier, de merveilleux agriculteurs ; leur système d'irrigation le démontre surabondamment.

Ils sont cependant pris à l'imprévu par des sécheresses fréquentes et sont alors déroutés par les moyens primitifs dont ils disposent.

C'est par suite un désastre ; le manque d'eau dans certaines saisons entraîne la perte des rizières, des cannes à sucre, des champs de pavot, des plantations de tabac, etc.

Le pays est cependant sillonné de fleuves, recevant des affluents de tous côtés ; mais l'eau coule sans profit, faute de moyens puissants d'élévation et de refoulement.

Les *norias* chinoises (formées d'une grande roue portant des godets) sont insuffisantes, en temps de sécheresse, pour alimenter le réseau, du reste merveilleux, des petits canaux dus au génie patient de l'agriculteur chinois.

L'hydraulique moderne seule, peut résoudre cet intéressant et très important problème. Une tentative, faite dans cette voie, recevrait sûrement le meilleur accueil des populations riveraines et des gouvernements provinciaux.

O) *Tonnellerie.* — La futaille n'existe pas en Chine ; les exportations d'huile, de suif, etc., se font dans des boîtes en fer blanc très défectueuses. Il y aurait grand intérêt et grand profit à installer une *tonnellerie* à Hankéou, grand centre exportateur de corps gras.

(A suivre).

E. IZARD.

(1) *Annales coloniales*, 15 septembre 1905.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Suivant jugement rendu par le Tribunal Supérieur, séant à Monaco, statuant en matière correctionnelle, le 13 février 1908,

Le nommé GROSSO, Joseph, fils de Michel et de Jeanne Burdisso, né à Trinità, province de Mondovi (Italie), le 19 juillet 1861, laitier, demeurant à La Turbie (Alpes-Maritimes), quartier des Salines, Laiterie de la « Ferme Moderne », a été condamné, pour mise en vente d'un produit naturel (lait) qu'il savait être falsifié, par application des articles 435, 437 et 440, nouveaux, du Code pénal, à cent francs d'amende et aux frais ;

A été fixée au minimum la durée de la contrainte par corps ;

A été prononcée la confiscation du lait et autres objets saisis ;

Et il a été ordonné que le jugement sera inséré, par extrait, une fois dans le Journal de Monaco, et une fois dans le Petit Monégasque, le tout aux frais du condamné.

Pour extrait conforme, délivré à M. l'Avocat Général, Le Greffier en chef, RAYBAUDI.

Vu au Parquet: L'Avocat Général, E. ALLAIN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

PARQUET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

Exécution de l'art. 381 §2 du Code de procédure pénale

Par exploit de BLANCHY, huissier, en date du 20 février 1908, enregistré, le nommé Bruschini, Jean-François, né le 16 juin 1879, à Sartène (Corse), ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaitre en personne le jeudi 26 mars 1908, à 9 heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous l'inculpation d'avoir, sur le territoire de la Principauté, dans le courant du mois d'octobre 1907, détourné ou dissipé au préjudice des « Fabriques de France » et du sieur SAUVAIGO, qui en étaient propriétaires, diverses marchandises qui ne lui avaient été remises qu'à titre de dépôt ; — délit prévu et puni par l'art. 406 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

An Parquet, à Monaco, le 25 février 1908.

L'Avocat Général, E. ALLAIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE SUR LICITATION

AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS

le Samedi 29 Février 1908, à 11 heures du matin, à Monaco,

en l'étude et par le ministère de M^e EYMIN, notaire,

— EN DEUX LOTS —

d'une magnifique propriété, dénommée :

VILLA ÉTIOLLES

située à Monte Carlo, Principauté de Monaco, vis-à-vis du Casino, à l'angle du boulevard des Moulins et de l'avenue Saint-Michel, comprenant :

1^o Belle Villa, élevée, sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, écurie, remise et dépendances, jardin attenant ;

2^o Grand terrain à bâtir, situé au-dessus et au nord de la Villa ;

Le tout d'une superficie d'environ 1920 mètres carrés 67 décimètres carrés.

MISES A PRIX :

Premier lot, comprenant la Villa, à l'angle du boulevard des Moulins et de l'avenue Saint-Michel, avec jardin et dépendances, d'une superficie de 989 mètres carrés 57 décimètres carrés..... 250.000 fr.

Deuxième lot, comprenant 931 mètres carrés 10 décimètres carrés de terrain à bâtir à prendre au nord de la propriété..... 250.000 fr.

Charges en sus du prix.

Consignation pour enchérir, par lot, 20.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e Eymin, notaire à Monaco, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trente et un janvier mil neuf cent huit, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le onze février présent mois, vol. 104, n^o 5, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jour-d'hui même ;

M. Théotime Farine, commissaire de police, chef de la sûreté, demeurant à Monaco, place du Palais, n^o 4, a acquis,

De M^{me} Marie-Marguerite Baltzer, sans profession, demeurant à Monaco, veuve de M. Léon-Louis-Pierre Caubère ;

Une villa située à Monaco, quartier de la Colle supérieure, boulevard de l'Ouest, n^o 1, dénommée Villa Marguerite, élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et de deux étages, avec jardinet et une grotte naturelle servant de cave sise dans le tréfonds de la villa Léonie-Thérèse appartenant à M^{me} Plati, le tout d'une superficie d'environ deux cent dix mètres carrés, porté au plan cadastral sous le n^o 69, partie de la section A, confinant : au midi, au boulevard de l'Ouest ; au nord, à la villa Neptune appartenant aux héritiers Maréchal ; à l'ouest, M. Sylvestre Ferraris, et à l'est, M^{me} Plati.

2^o Divers objets considérés immeuble par destination.

Cette acquisition a eu lieu moyennant :

a) La somme de vingt et un mille francs ;

b) Et une rente annuelle et viagère de quatorze cents francs créée et constituée au profit et sur la tête de M^{me} veuve Caubère, venderesse.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur le dit immeuble.

Monaco, le vingt-cinq février mil neuf cent huit.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE 6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907

(Deuxième insertion)

Suivant acte sous seing privé en date du vingt-trois janvier mil neuf cent huit, M. Mascellanti Ferruccio, coiffeur, demeurant à Monaco, a vendu à M. Berna Giovanni, contre-maître à l'usine à gaz, demeurant aussi à Monaco, le fonds de commerce de coiffeur qu'il exploitait à Monaco, boulevard Charles III, n^o 27, maison Biovès.

Les créanciers du sieur Mascellanti, s'il en existe, sont priés de faire opposition sur le prix de vente, au domicile élu en l'Agence Civile et Commerciale, dans le délai de dix jours.

CESSION de FONDS de COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907

(Deuxième insertion)

M. Bottai Jean ayant cédé le Garage Fiat, sis à Monte Carlo, 5, avenue Saint-Charles, à M. Jaillet Joannès et C^{ie}, faire opposition, s'il y a lieu, au Garage Fiat, dans le délai de dix jours à compter de la seconde insertion de la présente publication.

AVIS. M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la Condamine, 6, rue Caroline, une

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

qui s'occupera notamment de Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M^{es} Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur. Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0f 25.

Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

EINTURERIE DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin : Monte Carlo villa Paola, 25, boulevard du Nord

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C^{ie} d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vias, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

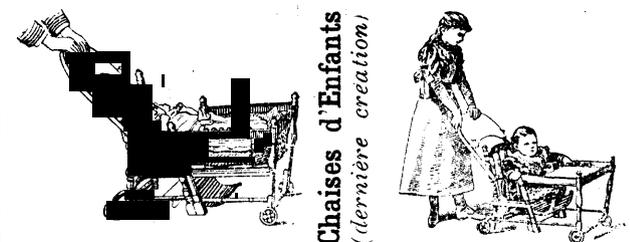
J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest

MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.

Prix modérés.